

<https://www.francetransactions.com/assurance-vie/capitalisation/titres-capi-pea-altaprofits.html>



Versement minimum à l'entrée : 1 000 Euros (3.000Euros
pour investir sur les actions)

ALTAPROFITS TITRES@CAPI PEA

- Assurance-vie - Contrats de Capitalisation -



Publication date: mardi 27 août 2019

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

Altaprofits, le créateur de l'assurance-vie en ligne

Il faut rendre à César... Altaprofits est le créateur de l'assurance-vie en ligne en France. Le pionnier a avoir compris que les épargnants ne recherchaient pas uniquement la performance, mais plutôt à maximiser le résultat net de l'opération rendement moins frais !

La gamme de placements Altaprofits est aujourd'hui bien complète :

- Assurance-Vie [Altaprofits vie](#) (assureur : GENERALI VIE)
- Assurance-Vie [Altaprofits Titres@Vie](#) (assureur : SWISSLIFE)
- Assurance-Vie [Digital Vie](#) (assureur : SURAVENIR)
- Contrat de capitalisation [Altaprofits capitalisation](#) (assureur : GENERALI VIE)
- Contrat de capitalisation [Altaprofits Titres@Capi PEA](#) (assureur : SWISSLIFE)
- Contrat de capitalisation [Altaprofits Titres@Capi](#) (assureur : SWISSLIFE)
- Contrat de capitalisation [Digital Capi](#) (assureur : SURAVENIR)
- Contrat de capitalisation PEA [Altaprofits PEA](#) (assureur : GENERALI VIE)
- Contrat Madelin [Altaprofits Madelin](#) (assureur : GENERALI VIE)

TITRES@CAPI PEA, pour investir sur des actions en direct !

Titres@Capi-PEA
PRENEZ UN CAP NOVATEUR POUR VOTRE ÉPARGNE

0,29 % à l'achat et à la vente par ligne avec un minimum de 25 Euros Â© stock.adobe.com

Géré par SwissLife Assurance et Patrimoine, ce contrat de capitalisation éligible au PEA (Plan d'Épargne en Actions) est aujourd'hui le seul du genre à donner l'accès à des actions. Titres@Capi-PEA propose cette possibilité à partir de 3 000 Euros seulement.

Le souscripteur d'un Titres@Capi-PEA a deux modes de gestion à sa disposition, la gestion libre et la gestion pilotée. Il peut même mixer les deux modes puisque Titres@Capi-PEA est un contrat multi-poches.

Titres@Capi-PEA c'est :

Via le web, avec 0 % de frais d'entrée, Titres@Capi-PEA peut être ouvert avec juste 1 000 Euros. Ce contrat permet au souscripteur :

- de pouvoir investir dans des actions françaises et européennes du SBF 120 et de l'Euro Stoxx 50 (environ 150 valeurs), à partir de 3 000 Euros, de disposer d'un choix de plus 110 OPCVM sélectionnés auprès de 42 sociétés de gestion,
- d'accéder à des options de gestion automatisées : Réallocation automatique de l'épargne sur la base de la répartition fixée par le souscripteur, Arbitrage automatique des plus-values, Arbitrage automatique en cas de moins-values,
- de disposer d'outils d'analyse propres à www.altaprofits.com afin de mesurer la volatilité du portefeuille qu'il a construit et d'une aide à optimiser son allocation d'actifs,
- de sortir de l'enveloppe PEA au cas où il ne souhaiterait plus bénéficier du cadre particulier de cette forme d'épargne. Dans ce cas, son contrat deviendra un contrat de capitalisation classique Titres@Capi ; il aura alors accès au Fonds « Euro » de SwissLife Assurance et Patrimoine.

Pour les épargnants qui n'ont pas le temps ou pas la compétence pour gérer eux même leur placement, la gestion pilotée est alors un excellent moyen d'accéder aux marchés financiers en bénéficiant des conseils d'une société de gestion financière.

Les deux gestions pilotées par Lazard Frères Gestion à disposition dans ce contrat sont :

- **Profil PEA.** Ce profil est accessible à partir de 5 000 Euros. Il est composé exclusivement d'OPCVM,
- **Profil PEA Gestion Privée.** Ce profil est accessible à partir de 30 000 Euros. Outre les OPCVM, il donne un accès aux actions, pour un coût respectivement de 0,24 % et 0,34 % par an supplémentaires au frais de gestion de base du contrat (0,60 % par an).

Des économies d'impôt : sur les plus-values + effet tunnel ISF



Des économies d'impôt : sur les plus-values + effet tunnel ISF Â© stock.adobe.com

-* Exonération des plus-values au bout de 5 ans

Titres@Capi-PEA, contrat de capitalisation assorti d'une enveloppe fiscale PEA, bénéficie d'une exonération d'impôt sur les dividendes et les plus-values, à condition de n'effectuer aucun retrait pendant 5 ans.

- ISF : l'effet tunnel

Pour les déclarations à l'ISF, le contribuable assujéti à cet impôt ne déclare que la valeur nominale (soit le capital versé à la souscription de son contrat de capitalisation PEA ou la valeur transférée). Les intérêts générés ne sont

pas imposables.

Des frais attractifs

Absence de frais sur les versements.

Les frais :

- les frais de gestion de base de Titres@Capi-PEA sont de 0,60 % par an sur les OPCVM en gestion libre,
- les frais de gestion sur les actions en gestion libre sont de 0,84 % par an,
- les arbitrages en ligne sont gratuits (hors frais de transaction appliqués aux actions soit 0,29 % à l'achat et à la vente par ligne avec un minimum de 25 Euros).
- les options de gestion automatisées sont également gratuites.